



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

N° 2024 0022

L'An Deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 27 mars 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents excusés : Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à Thierry RUFFIER DES AIMES)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	13
Votes pour :	13
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Demande de subvention au Département et à la DRAC pour les Ex votos de la Chapelle Notre-Dame des Grâces, Planay et la chapelle Saint Bernard, au Crey

La commune de Champagny-en-Vanoise, souhaite revaloriser son patrimoine religieux. En ce sens, un état des lieux des objets d'art mobiliers des édifices a été réalisé avec le concours de la Conservation Départementale des Antiquités et d'Objets d'Art à l'été 2022.

Compte-tenu de leur intérêt patrimonial, certaines œuvres ont été proposées au Répertoire Départemental. Parmi elles, un ensemble de 11 ex votos a été inscrit le 10 novembre 2023 au Répertoire.

Conservés jusqu'alors dans la chapelle Notre Dame des Grâces du quartier du Planay, à l'exception d'un seul présenté à la chapelle St. Bernard et St. Antoine du quartier du Crey, ces ex votos sont un témoignage précieux de la piété populaire et de l'importance de cette chapelle pour les champagnolais. Artistiquement, ils témoignent de la production d'un atelier local, actif au 18ème siècle de la vallée de Bozel à celle des Belleville.

Toutefois, leur état actuel en rend l'appréciation et la lecture très difficile ; leur intégrité est menacée à court terme, certains étant déjà dans un état problématique. Il apparaît donc essentiel de les restaurer dans les meilleurs délais.

Ces travaux ont été devisés par différents ateliers de restauration et des priorités d'intervention ont été établies. Le coût de la restauration des 11 ex votos s'élève à 21 849.25€ HT, suivant le devis présenté par les ateliers de restauration Moreaux Jouannet.

Pour faciliter la réalisation de ces travaux, une délibération pluriannuelle est aujourd'hui proposée au Conseil Municipal : 4 tableaux, pour lesquels des urgences de restauration ont été établies (8 567.50€HT), seraient traités en 2024 ; suivrait ensuite en 2025 un groupe de 3 œuvres (6 013.75€) ; en 2026, les 4 dernières œuvres seraient traitées (5 763.75€).

Une subvention du Département de la Savoie peut être sollicitée pour l'ensemble de ces travaux, à hauteur de 33% du coût des travaux -soit 7 210,25HT. La prise en charge du Département par exercice comptable serait donc la suivante :

- 2024 : 2 827,27€ HT
- 2025 : 1 984,53€ HT
- 2026 : 1 902.03€ HT

Une subvention auprès de la DRAC peut être sollicitée pour l'ensemble de ces travaux, à hauteur de 50% du coût des travaux (soit 10 924,62€ HT). La prise en charge par exercice comptable serait donc la suivante :

- 2024 : 4 283,75€ HT
- 2025 : 3 006.87€ HT
- 2026 : 2 881,87€ HT

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- SOLLICITE le Département de la Savoie pour une subvention à hauteur de 33% du coût des travaux, soit 7 210.25€ HT ;
- SOLLICITE la DRAC pour une subvention à hauteur de 50% du coût des travaux, soit 10 924.62€ HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

